

qui est important. C'est une question d'attitude, c'est une question de confiance. Nous avons déjà restauré, et il faut continuer. Il n'est pas question, monsieur le Président, que le gouvernement puisse tolérer... évidemment, on essaie de mentionner qu'on exagère, qu'on abuse de la situation, qu'on abuse de notre majorité... Il n'en est pas question, monsieur le Président. La majorité, il s'agit de bien l'assumer. Bien assumer sa majorité, c'est respecter la volonté des Canadiens qui nous ont élus le 4 septembre dernier et qui nous ont dit: Allez de l'avant avec vos politiques, nous y croyons et nous sommes d'accord avec vous.

Monsieur le Président, là-dessus je termine mes remarques et je vous remercie.

[Traduction]

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président...

M. Gormley: C'est une journée bien triste.

M. Deans: La question n'est pas de savoir si c'est une journée triste.

M. Crosbie: Essayez «un jour bien sombre».

M. Deans: Je note les intéressantes remarques du député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Gormley). Combien je regrette les jours où son prédécesseur était ici et disait des choses intelligentes. En fait, j'ai entendu dire que ceux qui votent normalement conservateur en Saskatchewan attendent avec impatience les prochaines élections pour redonner son siège à l'ancien député.

Je ne veux pas m'excuser de ce que nous faisons. Le gouvernement n'a pas de programme à nous proposer. S'il en avait un, nous n'aurions pas eu six journées d'opposition consécutives. Les députés gouvernementaux pourraient donc éviter d'essayer de nous jeter de la poudre aux yeux. Inutile de continuer à prétendre que le gouvernement veut s'occuper sérieusement des intérêts du Canada en présentant des programmes qui résoudreont les graves problèmes de nos concitoyens.

Le gouvernement n'a pas de programme à proposer et c'est pourquoi nous avons dû parler sans arrêt et donner notre opinion sur la façon d'administrer le pays. Le parti conservateur avait peur que ses députés ne prennent la parole pour exprimer ses idées. C'est le problème de cette législature. Je ne reproche pas cela aux nouveaux députés, car je ne m'attends pas à ce qu'ils aient des idées particulièrement brillantes. La plupart, d'ailleurs, ne s'attendaient pas à être élus.

En ce qui concerne le geste actuel du gouvernement, j'estime que nous nous devons de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver l'intégrité de la nation sur le plan économique et sur le plan social. Dans cette législature, c'est à nous qu'il appartient d'assurer que le Canada conservera les chances économiques et l'intégrité sociale qu'il a péniblement obtenues au cours des années. En présentant ce projet de loi, le gouvernement fait obstacle à la poursuite de cet objectif. Voilà pourquoi, à mon avis, les députés de ce côté-ci de la Chambre le trouvent si détestable.

● (1210)

Il est vrai que l'AEIE n'était pas aussi efficace qu'elle aurait pu l'être, que, sous de nombreux rapports, elle ne répondait pas

Attribution de temps

à notre attente et que, en dépit de l'existence de l'AEIE, j'avais, à l'instar d'un grand nombre de mes collègues, de graves réserves au sujet de nombreuses acquisitions. Des sociétés étrangères ont acheté des compagnies canadiennes rentables qui ont fini par disparaître. On les a laissés périr jusqu'à ce qu'elles ferment leur portes. Il s'ensuit que le concurrent étranger a pu expédier au Canada des produits qui étaient auparavant fabriqués ici parce qu'il a réussi à briser la concurrence canadienne.

Je ne me fais pas le champion de l'AEIE, car ce n'était pas un mécanisme particulièrement utile pour régler le problème. Elle est certes de beaucoup supérieure à ce qui nous est maintenant proposé et c'est pourquoi nous avons lutté avec acharnement et consacré tellement de temps à l'étude de la mesure. C'est pourquoi aussi nous voulons continuer à débattre le projet de loi sur Investissement Canada. C'est un problème d'importance capitale pour notre avenir.

Ce débat porte sur ce que sera le Canada dans dix, quinze ou vingt ans. Nous nous demandons si nous devons autoriser des étrangers à exercer une emprise presque totale sur nos précieuses ressources. Voilà pourquoi nous ne tenons pas particulièrement à accélérer l'étude de ce projet de loi.

Il ne s'agit pas de savoir si le gouvernement a obtenu un mandat le 4 septembre dernier. Assurément, le gouvernement l'a obtenu. Toutefois, ce mandat ne comprend pas la liquidation de nos structures économiques. Un mandat lui a été accordé plus ou moins à cause de...

M. Rodriguez: La mauvaise gestion.

M. Deans: ... la mauvaise gestion, merci, du parti libéral sur une certaine période, avant 1984. Je ne veux pas que les députés ministériels et les partisans du gouvernement à la Chambre croient à tort qu'en raison du fait que le parti conservateur a obtenu un nombre considérable de sièges à la Chambre lors des élections 4 septembre dernier, cela lui donne automatiquement le droit de détruire la substance même de notre pays. Il n'en est rien. Les conservateurs ont obtenu le droit de former le gouvernement et de présenter des propositions au Parlement, mais le régime parlementaire veut que le gouvernement propose et que le Parlement dispose. Telle est la situation. Le gouvernement formule ses propres idées. Ayant présenté ces idées au Parlement, ce dernier décide alors à quel moment on devrait donner suite à certaines d'entre elles.

Étant donné l'importance primordiale de ce projet de loi, je prétends que cela ne suffit pas de lui consacrer 80 heures de débat. Il y a d'autres mesures législatives que nous sommes disposés à étudier assez rapidement et nous l'avons dit. J'ai transmis au leader parlementaire du gouvernement une liste de mesures législatives que nous sommes disposés à étudier avec célérité. Nous avons signalé qu'il importe d'adopter certaines d'entre elles sur-le-champ et que nous ne sommes pas tenus de poursuivre l'étude actuellement en cours. Rien ne nous oblige à adopter ce projet de loi immédiatement. Il y a déjà des dispositions bien en place. Le cabinet examine les propositions de l'AEIE. En effet, il en est saisi. Il a donc la possibilité, s'il le désire, d'examiner les raisons pour lesquelles l'Agence d'examen a jugé bon d'autoriser ou de ne pas autoriser telle ou telle acquisition.